

Réf. : DAJP/n°2021-345

## ELECTIONS A L'UNIVERSITE DE TOURS

### RESULTATS DES ELECTIONS

#### ELECTION AU CONSEIL DU CENTRE D'ETUDES SUPERIEURES DE LA RENAISSANCE

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles D 719-20 et D 719-21 ;

Vu les statuts de l'Université de Tours ;

Vu les statuts du Centre d'études supérieures de la renaissance ;

Vu la décision DAJP/n°2021-244 du Président de l'université convoquant le corps électoral des Professeurs des universités et assimilés, des autres enseignants-chercheurs et assimilés, des BIATSS et des usagers ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales auxquelles il a été procédé au 15 avril 2021 ;

#### DÉCIDE

#### Collège des Professeurs des universités et assimilés

**Article 1er** : Les sièges sont attribués aux candidats dans les conditions indiquées ci-dessous :

Nombre de sièges à pourvoir	6
Nombre d'électeurs inscrits	25
Nombre d'émargements	25
Nombre d'enveloppes de vote	25
Taux de participation	100,00%
Nombre de votes blancs	6
Nombre de suffrages valablement exprimés	19

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Pluralité et responsabilité pour l'UFR CESR	10 52,63%	1. Monsieur PASCAL BRIOIST	ELU
		2. Madame ELISABETH LORANS	ELUE
		3. Monsieur BRUNO LAURIOUX	ELU
		4. Madame NATHALIE GUIVARC'H	-
		5. Monsieur ALAIN SALAMAGNE	-
		6. Madame ISABELLE BIANQUIS	-
Pour un CESR ouvert, serein et collégial	9 47,37%	1. Madame MARION BOUDON-MACHUEL	ELUE
		2. Monsieur Stéphane GEONGET	ELU
		3. Madame Chiara LASTRAIOLI	ELUE
		4. Monsieur Silvere MENEGALDO	-
		5. Madame FOSCA MARIANI	-
		6. Monsieur Juan Carlos GARROT	-

Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée.

**Article 2** : En conséquence, sont proclamés élus :

Elus	LISTE
Monsieur PASCAL BRIOIST	Pluralité et responsabilité pour l'UFR CESR

Madame ELISABETH LORANS	Pluralité et responsabilité pour l'UFR CESR
Monsieur BRUNO LAURIOUX	Pluralité et responsabilité pour l'UFR CESR
Madame MARION BOUDON-MACHUEL	Pour un CESR ouvert, serein et collégial
Monsieur Stéphan GEONGET	Pour un CESR ouvert, serein et collégial
Madame Chiara LASTRAIOLI	Pour un CESR ouvert, serein et collégial

### Collège des autres enseignants-chercheurs et assimilés

**Article 3** : Les sièges sont attribués aux candidats dans les conditions indiquées ci-dessous :

Nombre de sièges à pourvoir	6
Nombre d'électeurs inscrits	38
Nombre d'émargements	34
Nombre d'enveloppes de vote	34
Taux de participation	89,47%
Nombre de votes blancs	2
Nombre de suffrages valablement exprimés	32

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Pluralité et responsabilité pour l'UFR CESR	16 50,00%	1. Madame Diane CUNY	ELUE
		2. Monsieur David FIALA	ELU
		3. Madame Isabelle HANNEQUART	ELUE
		4. Monsieur Dino MELONI	-
		5. Madame Marie-Élisabeth BOUTROUE	-
		6. Monsieur SAMUEL LETURCQ	-
Pour un CESR ouvert, serein et collégial	16 50,00%	1. Monsieur JEAN-BAPTISTE RIGOT	ELU
		2. Madame Laura VERDELLI	ELUE
		3. Monsieur Rémi JIMENES	ELU
		4. Madame Hélène MICHON	-
		5. Monsieur Gilles BERTHEAU	-
		6. Madame NATHALIE BOULOUX	-

Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée.

**Article 4** : En conséquence, sont proclamés élus :

Elus	LISTE
Madame Diane CUNY	Pluralité et responsabilité pour l'UFR CESR
Monsieur David FIALA	Pluralité et responsabilité pour l'UFR CESR
Madame Isabelle HANNEQUART	Pluralité et responsabilité pour l'UFR CESR
Monsieur JEAN-BAPTISTE RIGOT	Pour un CESR ouvert, serein et collégial
Madame Laura VERDELLI	Pour un CESR ouvert, serein et collégial
Monsieur Rémi JIMENES	Pour un CESR ouvert, serein et collégial

### Collège des BIATSS

**Article 5** : Les sièges sont attribués aux candidats dans les conditions indiquées ci-dessous :

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	28
Nombre d'émargements	26
Nombre d'enveloppes de vote	26
Taux de participation	92,85%
Nombre de votes blancs	3
Nombre de suffrages valablement exprimés	23

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Voix des BIATSS	15 65,22%	1. Madame Sandrine BREUIL	ELUE
		2. Monsieur Cyrille MALAPERT	-
Ensemble pour le CESR	8 34,78%	1. Monsieur François ROSMANN	ELU
		2. Madame Sandrine VICENTE	-

Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée.

**Article 6** : En conséquence, sont proclamés élus :

Elus	LISTE
Madame Sandrine BREUIL	Voix des BIATSS
Monsieur François ROSMANN	Ensemble pour le CESR

### Collège des usagers

**Article 7**: Les sièges sont attribués aux candidats dans les conditions indiquées ci-dessous :

Nombre de sièges Titulaires	2
Nombre de sièges Suppléants	2
Nombre d'électeurs inscrits	205
Nombre d'émargements	52
Nombre d'enveloppes de vote	52
Taux de participation	25,36%
Nombre de votes blancs	3
Nombre de suffrages valablement exprimés	49

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Liste des représentants étudiants	49 100,00%	1. Madame OCEANE MAGNIER	Titulaire
		2. Monsieur JULES NUGUET	Titulaire
		3. Madame TASSANEE ALLEAU	Suppléante
		4. Monsieur QUENTIN GRIFFON	Suppléant

Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée.

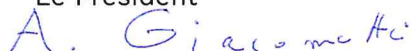
**Article 8** : En conséquence, sont proclamés élus :

<b>Elus</b>	<b>Suppléants</b>
Madame OCEANE MAGNIER	Madame TASSANEE ALLEAU
Monsieur JULES NUGUET	Monsieur QUENTIN GRIFFON

**Article 9** : La présente décision sera affichée dans les locaux du Centre d'études supérieures de la renaissance et publiée sur le site internet de l'université ainsi que sur la plateforme de vote.

Fait à Tours, le 16 avril 2021

Le Président



Arnaud Giacometti

Mis en ligne le : 19 Avr. 2021

**VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS**

Tout électeur ainsi que le président de l'université et le recteur ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif territorialement compétent.  
Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable présenté devant la commission de contrôle des opérations électorales au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Le recours est à adresser à :

Université de Tours  
M. le Président de la commission des opérations électorales  
Direction des affaires juridiques  
60, rue du Plat d'Étain  
BP 12050  
37020 Tours Cedex 1